**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 29 mars 2017

Combattre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS 5
Présidence du groupe de l'Outre-mer 5
COMBATTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES OUTRE-MER 5
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS 5
DISCUSSION GENERALE 15
CFE-CGC - Mme Biarnaix-Roche 15
CGT - Mme Chay 16
CGT-FO - M. Techer 18
Coopération - Mme Roudil 19
Entreprises - Mme Escandon 20
Environnement et nature - M. Bougrain Dubourg 22
Mutualité - M. Junique 23
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse : Mme Delair et M. Dulin 24
Outre-mer - Mme Biaux-Altmann 26
Personnalités qualifiée - Mme Trostiansky 27
Personnalité qualifiée - M. Thomiche - 28
Professions libérales - Mme Riquier-Sauvage 29
UNAF - M. Tranchand 31
UNSA - Mme Vignau 32
Agriculture - M. Férey 33
Artisanat - M. Le Lann 34
Associations - Mme Sauvageot 35
CFDT - Mme Houbairi 37
CFTC - Mme Cotton 38
VOTE SUR LE PROJET D'AVIS 39

Présidence de M. Patrick Bernasconi

La séance est ouverte à 14 heures 30.

COMMUNICATIONS

Présidence du groupe de l'Outre-mer

M. le Président. Mes chers collègues, je tiens à féliciter Inès Bouchaut-Choisy qui vient de prendre la présidence du groupe de l'Outre-mer, succédant ainsi à Christian Vernaudon qui a désiré quitter cette responsabilité. Je tiens à saluer son action, son engagement et son travail à la tête de ce groupe important qu'est celui de l'Outre-mer.

(Applaudissements)

M. Vernaudon. Merci monsieur le président. Le groupe de l'Outre-mer est très fier de pouvoir porter à sa tête, pour la première fois, une femme !

(Applaudissements)

COMBATTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES OUTRE-MER

M. le Président. Mes chers collègues nous allons examiner le projet d'avis *Combattre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer*, présenté par Dominique Rivière, rapporteur, et Ernestine Ronai, co-rapporteure, au nom de la délégation à l'Outre-mer et de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, présidées respectivement par Jean-Etienne Antoinette et Pascale Vion.

Nous avons reçu les excuses de Mme Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer, l'actualité qui touche notre pays, à travers les événements déroulant en Guyane, requérant toute son attention, malgré son vif désir d'être parmi nous pour la présentation de ce projet d'avis dont nous savons l'attention qu'elle lui porte. Elle sera représentée par Emma Antropoli, membre de son cabinet.

Je tiens également à saluer Michelle Meunier, sénatrice de Loire-Atlantique, vice-présidente de la délégation aux Droits des femmes, secrétaire de la commission des Affaires sociales du Sénat.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Madame Ronai, monsieur Rivière, vous avez la parole.

M. Rivière. Monsieur le président, madame la représentante de la ministre des Outre-mer, mes chers collègues, je ne peux pas commencer mon propos sans saluer à mon tour l'élection de Mme Bouchaut-Choisy au groupe de l'Outre-mer dont je suis issu.

Pour la présentation de ce projet d'avis consacré à la lutte contre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer et avant de céder la parole à ma co-rapporteure, Ernestine Ronai, qui vous dira l'essentiel de son contenu, il me revient de vous dire quelques mots en guise d'introduction.

J'aborderai rapidement trois points : l'historique de ce projet d'avis ; la méthode employée ; un mot sur la situation des Outre-mer en général.

Ce projet d'avis fait suite à une étude de 2014, rapportée par Pascale Vion - aujourd'hui présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, qui s'intitulait *Combattre les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses* et qui comportait un focus sur les Outre-mer, lequel révélait une prévalence variable mais certaine, voire substantielle, des violences faites aux femmes dans nos territoires d'Outre-mer.

Dès lors, la conviction est vite apparue qu'il était nécessaire de conduire une étude complémentaire spécialement consacrée à la question dans les Outre-mer. Cette conviction, portée par un certain nombre d'acteurs et partagée par le Gouvernement, nous a valu la saisine gouvernementale de juillet 2016, nous permettant de vous proposer aujourd'hui le présent projet d'avis.

S'agissant de la méthode, en corollaire du travail conjoint des deux délégations - droit des femmes et égalité et Outre-mer - nous avons estimé d'emblée indispensable de co-construire ce projet d'avis avec les territoires concernés et ce pour plusieurs raisons importantes.

La première, parce qu'il nous fallait éviter - cela va de soi - tout regard surplombant du nord sur le sud.

La deuxième, c'est qu'associer les territoires, c'était nous donner la possibilité d'avoir des expériences de terrain et des données qui nous manquaient, y compris sur le plan statistique - qui nous manquent toujours d'ailleurs - et de donner plus de force à la voix de la société civile que nous voulons exprimer.

Enfin, associer les territoires, c'est s'assurer, pour la suite, un suivi dans la mise en œuvre des préconisations du projet d'avis, par les acteurs et les actrices concernés dans les territoires.

C'est, en effet, l'objectif de ce projet d'avis de devenir un outil entre les mains de ces acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer.

C'est ainsi que grâce à l'appui des administrations de nos délégations, mais aussi grâce à l'implication personnelle des conseillers représentant les Outre-mer, nous avons pu obtenir le concours de nombre d'acteurs représentant les territoires Outre-mer, acteurs publics ou associatifs. Par exemple, grâce à l'intervention d'Octave Togna et de Didier Guenant-Jeanson, ici présents, nous avons obtenu que le CESE de Nouvelle-Calédonie rende, en novembre 2016, une étude sur les violences faites aux femmes en Nouvelle-Calédonie en parallèle à la mission conduite par Ernestine Ronai dans ce territoire. Cette saisine conjointe du local et du national sur un même sujet est sans doute un exemple qui pourra nous inspirer en d'autres occasions.

Grâce à Christian Vernaudon, nous avons pu obtenir une réelle mobilisation en Polynésie. C'est ainsi encore - pour ne citer que les territoires sur lesquels la saisine appelait une attention particulière - que notre collègue Yannick Cambray a pu faire un rapport des auditions conduites par lui-même à Saint-Pierre et Miquelon.

Sur la situation des Outre-mer en général - dont nous ne cessons de vous parler à chaque plénière au risque parfois de vous lasser - un mot pour vous dire que la notion d'Outre-mer est évidemment éminemment relative. « Relative », d'abord pour nous - permettez au représentant de la Réunion que je suis de vous le dire - l'Outre-mer, c'est vous, l'hexagone où ils nous arrivent de rencontrer des populations sympathiques et exotiques et parfois leurs représentants confirmés. On est donc toujours l'Outre-mer de quelqu'un.

« Relative » aussi cette notion d'Outre-mer car l'Outre-mer n'est pas un bloc, il existe autant d'Outre-mer que de territoires, avec des statuts quasiment à la carte aujourd'hui, chacun a sa propre histoire, son identité culturelle, son peuplement, ses traditions, ses langues, son économie, ses réussites parfois exceptionnelles, et son taux de chômage, lui aussi en général exceptionnel.

Il existe des écarts de développement avec l'hexagone que la récente loi sur l'égalité réelle en Outre-mer a mis en exergue. De ce point de vue, le fameux rayonnement de la France sur trois océans ne peut être une simple donnée géographique, encore moins une opération du « *Saint-Esprit* », il faut encore y prêter concrètement la main.

La situation actuelle en Guyane montre la spécificité de ce territoire, seul de son espèce, à extension, continentale, avec ses problèmes spécifiques et un certain nombre d'urgences que l'on retrouve ailleurs et qui font craindre, comme on l'a vu par le passé, une possible contagion de la crise.

La République qui nous donne tant d'occasions d'être en avance gagnerait à être moins souvent en retard dans les Outre-mer.

C'est vrai aussi pour ce qui est de la lutte contre les violences et vous verrez qu'un certain nombre de nos préconisations tablent sur le rattrapage ou la priorisation, dans l'affectation des moyens.

Les traits particuliers de nos sociétés d'Outre-mer - diversifiées et en pleine évolution – ce sont la violence de l'histoire avec la colonisation, l'esclavage, le travail forcé, la difficulté souvent de s'exprimer, l'insularité qui isole et qui confine les victimes et les agresseurs, par exemple, ou qui éloigne le service public, la précarité sociale ; tous ces traits sont des facteurs aggravants qui expliquent la prévalence des violences faites aux femmes dans nos territoires. Au premier rang de ces facteurs aggravants, il y a comme ailleurs les traits particuliers et la pesanteur des stéréotypes sexistes qui y prévalent sous une forme particulière, ici et là - suivant les traditions et cela malgré les évolutions en cours - et qui marquent partout une vraie volonté de changements et de responsabilité.

J'anticipe sur le contenu du projet d'avis que va vous présenter Mme Ronai. Je salue son implication personnelle remarquable car, sans elle, je pense que ce projet d'avis et ce rapport n'auraient sans doute pas vu le jour.

Je cède la parole à Madame Ronai.

Mme Ronai. Merci pour ces propos. Les violences faites aux femmes existent partout, en tout lieu et dans toutes les classes sociales.

Qu'est-ce qui sous-tend ces violences faites aux femmes ?

Ce sont d'abord les inégalités réelles femmes/hommes qui perdurent dans toutes nos sociétés. La réalité des inégalités est importante et pèse sur les mentalités. Elles sont importantes dans l'hexagone et sont souvent renforcées dans les Outre-mer.

Les violences faites aux femmes sont « légitimées » par l'idéologie sexiste de domination des hommes sur les femmes. Ce que l'on appelle les stéréotypes de sexe assignent des rôles différents et hiérarchisés aux personnes de sexe masculin et féminin.

Il existerait une nature féminine douce, fragile, essentiellement maternelle ; les femmes sont ainsi perçues comme plus dévouées aux autres, naturellement tournées vers le soin, le foyer, les tâches domestiques, parentales. À l'opposé, l'homme, grâce à sa force, sa virilité, est protecteur et pourvoyeur de revenus. Il a l'autorité « naturelle » de chef de famille, de chef de clan.

L'universalité de ce modèle archaïque, de domination des hommes sur les femmes est frappante. Ces modèles traditionnels perdurent partout, y compris dans l'hexagone, mais sont plus ou moins prégnants selon la place des femmes dans les sociétés.

L'anthropologue Françoise Héritier appelle – je la cite – « *à refuser de s'inscrire dans un stéréotype comme dans un destin* ». Elle poursuit en écrivant : « *Nous ne vivons pas la guerre des sexes. Les deux sexes sont victimes d'un système de représentation vieux de plusieurs millénaires. Il est donc important que les deux sexes travaillent ensemble à changer ce système. L'oppression et la dévalorisation du féminin n'étant pas nécessairement à long terme un gain pour le masculin et pour l'humanité* ».

Ce qui est encourageant, c'est que les sociétés ultramarines sont porteuses d'évolution et de mobilisation pour lutter contre les violences faites aux femmes. Nous l'avons constaté lors de nos auditions, au cours de notre mission en Nouvelle-Calédonie, qui nous a beaucoup appris et aidé à co-construire ce projet d'avis.

J'en viens maintenant à une synthèse de l'état des lieux et aux recommandations qui en découlent. Pour commencer, je souhaite attirer votre attention sur quelques constats.

Selon l'enquête de l'ANVEF, réalisée en 2002 en Polynésie française, les violences physiques sont huit fois supérieures à celles de l'hexagone, sept fois en ce qui concerne les violences sexuelles. La même enquête réalisée en Nouvelle-Calédonie indique un taux de violence physique neuf fois supérieur à l'hexagone et sept fois supérieur pour les violences sexuelles. Notons que dans les îles du Pacifique, deux tiers des femmes déclarent être victimes de violence dans leur famille. À La Réunion, l'enquête « *Cadre de Vie et Sécurité* » (INSEE), réalisée en 2011, indique que les violences sexuelles sont deux fois supérieures à celles de l'hexagone et que les violences dans la famille sont souvent très graves, allant jusqu'au meurtre.

Tout en constatant l'insuffisance des données disponibles, le projet d'avis s'attache à dresser un tableau aussi complet que possible de la situation des violences faites aux femmes dans les Outre-mer, avant de formuler des préconisations, pour mieux les combattre dans l'avenir.

Nous vous proposons quarante recommandations déclinées en six axes et constats.

Premier axe/constat : il existe une insuffisance de connaissance de l'ampleur des violences faites aux femmes. Il faut donc améliorer nos connaissances. Les données statistiques disponibles actuellement ne permettent pas de dresser un tableau complet des violences faites aux femmes dans chacun des territoires des Outre-mer. Des enquêtes ont été menées à des moments très différents, de 2002 à 2015. Cela rend difficile la comparaison entre les territoires et avec l'hexagone et ne rend pas compte des évolutions, particulièrement pour la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie où les enquêtes datent de 2002 et 2003.

Il faut donc développer les enquêtes. Il vient de se développer dans l'hexagone une grande enquête « *Virage : violences et rapports de genre* » dont les premiers résultats viennent d'être publiés. Cette enquête doit être menée dans tous les territoires d'Outre-mer. Elle est déjà prévue en Guadeloupe et à l'île de La Réunion ; je regarde Mme la représentante de la ministre. Si, pour diverses raisons, l'enquête Virage ne pouvait être menée dans l'immédiat, l'enquête « *Migration, famille et vieillissement* » comportant des questions sur les violences faites aux femmes devrait permettre une première approche scientifique de l'ampleur des violences.

L'autre enquête dont j'ai parlé - Cadre de vie et Sécurité (enquête de victimation) - menée chaque année dans l'hexagone, doit être menée à Mayotte avant 2020 où il n'y a pas d'enquête scientifique à proprement parler, et renouvelée à La Réunion.

Nous proposons également un soutien aux travaux universitaires pour une meilleure connaissance des violences faites aux femmes et de leurs impacts sur les enfants. Ces travaux sont précieux, comme en témoignent les thèses de médecine remarquables menées à Mayotte où il n'y a jamais eu de grande enquête.

Nous proposons que l'annuaire national des structures accompagnant les femmes victimes de violences soit déployé en priorité dans les Outre-mer.

Deuxième axe : améliorer la coopération et la coordination des différents acteurs et actrices. Il est nécessaire de poser un diagnostic partagé entre les différents partenaires pour valoriser les solutions qui existent déjà en faveur des femmes victimes de violence et trouver des réponses concrètes sur ce qui manque.

Comme le préconise la loi pour l'égalité réelle dans les Outre-mer, adoptée le 14 février 2017, le CESE propose de développer les observatoires territoriaux des violences faites aux femmes dans tous les Outre-mer. Ces structures partenariales entre les services de l'État, les collectivités territoriales et les associations peuvent permettre une action efficace. Comme le montre l'observatoire de l'île de La Réunion, qui existe déjà et qui est piloté par la déléguée régionale aux droits des femmes. Cet observatoire mène une action reconnue ; se développent actuellement, en Guadeloupe et en Nouvelle Calédonie, des structures similaires. Ces observatoires poursuivent quatre objectifs : établir un diagnostic partagé, enrichir la connaissance, promouvoir l'innovation et évaluer les dispositifs existants.

Pour améliorer la coordination, il nous semble important de pourvoir tous les Outre-mer de déléguées régionales et départementales aux droits des femmes. Celles-ci jouent un rôle pivot essentiel entre les services de l'État, les collectivités et les associations. La lutte contre les violences faites aux femmes entre dans le périmètre des actions prioritaires de ces déléguées.

Actuellement, il n'existe que sept déléguées dans les Outre-mer. L'ensemble des territoires n'est pas couvert, les postes ne sont pas toujours pourvus - ni dans la continuité, ni en ETP - et sont dotés de faibles moyens au regard des besoins. Les budgets alloués peuvent sembler honorables, mais ne sont pas à la hauteur des besoins dans ces territoires.

Troisième axe : conforter la formation des professionnels. Pour mieux prendre charge les femmes victimes de violences, il est nécessaire d'avoir des professionnels mieux formés, et particulièrement sensibilisés aux manifestations des troubles psycho-traumatiques liés aux violences subies. Cette formation permet de mieux comprendre et de mieux accompagner les victimes.

La formation professionnelle aux violences faites aux femmes existe bien sûr dans les Outre-mer. Il s'agit de la renforcer pour un meilleur accompagnement. Le projet d'avis vise trois types de professionnels, qui sont centraux dans la révélation des violences, leur prise en compte, puis dans l'accompagnement. D'abord, renforcer la formation des forces de sécurité. Ensuite, renforcer la formation à l'attention des magistrats ; à cet égard, nous proposons la création d'un poste de coordinateur de la formation continue des magistrats, particulièrement destiné aux Outre-mer. Enfin, former les professionnels de santé est incontournable. Lorsque des femmes sont victimes de violence, c'est d'abord aux professionnels de santé qu'elles s'adressent.

Quatrième axe : promouvoir la prévention et la sensibilisation. Nous ciblons d'abord la jeunesse. Malgré des progrès significatifs, les grossesses demeurent plus précoces et plus nombreuses qu'en métropole. Il existe partout en France, et plus encore dans les Outre-mer, des inégalités dans l'accès à la contraception, ce qui pose plus généralement la question de l'accès de toutes et tous au service public. Un regard sur le parcours de vie de ces très jeunes mères confirme la précarité de leur situation : trajectoire scolaire plus courte, échec scolaire plus fréquent, maitrise de la contraception déficiente, et souvent, violences sexuelles. Compte tenu du nombre important de grossesses non désirées, le CESE préconise de renforcer et de doter de moyens suffisants les antennes du mouvement français pour le planning familial, partout dans les Outre-mer. Il est aussi nécessaire de créer un centre de planification et d'éducation familiale à Mayotte où cela n'existe pas.

Deuxième angle d'amélioration : mener des actions contre les stéréotypes sexistes dans les écoles et les universités. Voici un exemple de stéréotype sexiste qui existe partout, mais qui se trouve renforcé dans les Outre-mer : il est attendu discrétion, réserve et fidélité des femmes, en fonction des normes de respectabilité. La menace de la violence sexuelle justifie le contrôle qui s'exerce à leur encontre. Elles sont soumises à une double injonction paradoxale : apprendre à plaire, mais ne pas céder aux avances, sous peine de perdre leur honneur et de discréditer leur famille.

Les garçons, eux, bénéficient d'une plus grande liberté, mais sont confrontés à des injonctions de virilité liées à leurs soi-disant pulsions sexuelles irrépressibles. Des actions innovantes de sensibilisation des jeunes contre les stéréotypes sexistes et les violences faites aux femmes ont été mises en place et soutenues par le fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Lorsqu'elles sont évaluées positivement, le CESE recommande de les inscrire dans la durée afin de permettre une action efficace et pérenne.

D'une manière générale, il faut mieux organiser, financer, évaluer l'éducation à la sexualité, comme le proposent le Conseil à l'égalité femmes-hommes, mais aussi comme le propose le CESE de Nouvelle Calédonie.

J'ai parlé des jeunes. Il nous faut maintenant sensibiliser l'ensemble des populations ultramarines aux comportements sexistes et violents. Il est important de développer des campagnes de sensibilisation : clips, vidéos, affiches, spots télévisés... Les territoires des Outre-mer ont initiés des campagnes publicitaires, en Guadeloupe, à la Martinique, en Nouvelle Calédonie, en Polynésie, à La Réunion. À l'île de La Réunion - où se sont tenus les États généraux contre les violences faites aux femmes - on a vu la participation de mille personnes et la signature de nombreux protocoles. Mon co-rapporteur, Dominique Rivière, faisait remarquer, ce matin, que, malheureusement, cette mobilisation était aussi due au nombre important de femmes tuées en 2016.

Ces campagnes ont un effet positif immédiat. Lorsqu'elles se développent, les femmes révèlent davantage les violences subies. Il y a une augmentation des appels téléphoniques vers les associations. Les femmes sollicitent davantage les associations et les services. Nous le constatons toujours.

Le CESE recommande également la création de supports dans les langues parlées dans les Outre-mer. De ce point de vue, nous saluons les initiatives de *Telenovelas* qui va se mettre en place à Mayotte.

Cinquième axe : le parcours de sortie des femmes victimes de violence. Il s'agit de le consolider. À partir des constats que nous avons pu établir, nous avons sept séries de recommandations.

C'est sans aucun doute sur le parcours de sortie que la nécessité d'un rattrapage en termes de moyens pour les Outre-mer est la plus pertinente. D'abord, il s'agit de mieux repérer et orienter les femmes victimes de violences. Pour cela il faut donc créer de nouveaux lieux d'écoute et d'orientation, parce que lorsque l'on est victime on a besoin de révéler à quelqu'un ce que l'on subit mais aussi d'être conforté et conseillé.

Deuxième préconisation dans ce premier point, c'est mettre en place dans les commissariats et les gendarmeries des intervenants sociaux qui jouent un rôle utile pour un accueil et une orientation adaptés à l'interface de l'action policière, sociale et judiciaire.

Deuxième série de mesures qui concernent les préconisations relatives à la santé. Nous proposons de mettre en place partout des « référents violences faites aux femmes », dans les services d'urgence. C'est une disposition très récente qui se met en place dans l'hexagone et qu'il faut veiller à bien développer dans les Outre-mer.

Une autre proposition est de mettre en œuvre rapidement la gratuité des soins en psycho-trauma avec des psychologues et des psychiatres formés. Nous savons que lorsqu'une femme est exposée à une violence à laquelle elle ne peut échapper, elle subit un stress extrême qui peut avoir des conséquences psychologiques et psychodramatiques graves sur elle-même et sur ses enfants. Il existe déjà de telles consultations à l'île de la Réunion ; elles vont se mettre en place en Nouvelle Calédonie et nous espérons que cela va grandir.

Troisième série de mesures, toujours dans ce parcours de sortie, il faut réaffirmer la politique pénale. La première préconisation - je viens de parler des femmes tuées à l'île de la Réunion - c'est de développer rapidement les téléphones portables « *graves dangers* » déjà déployés sur tout l'hexagone en 2016. Ces téléphones ont déjà sauvé des vies. Ils rassurent les femmes gravement menacées par leur compagnon ou leur ex-compagnon. Nous recommandons que ces téléphones soient déployés partout dans les Outre-mer.

Le CESE recommande par ailleurs que les moyens consacrés à la justice soient renforcés significativement. Il considère que les postes vacants dans les Outre-mer doivent être pourvus pour mieux assurer une égalité d'accès des citoyens et citoyennes au service public de la justice et éviter la correctionnalisation des viols par opportunité. Il préconise aussi le déploiement d'antennes des bureaux d'aide aux victimes dans les tribunaux de grande instance. Pouvoir s'exprimer dans sa langue est aussi important pour bien se faire comprendre et bien comprendre la procédure. C'est pourquoi nous proposons d'avoir dans les tribunaux des traducteurs professionnels. Concernant la nouvelle Calédonie, nous proposons de reprendre les recommandations du CESE local visant à améliorer et à accélérer la procédure judiciaire pour les femmes victimes de violences conjugales.

Quatrièmement série de mesures, prendre des mesures pour accroître les solutions de mise à l'abri. Les femmes victimes de violences - nous le savons tous ici - doivent pouvoir accéder rapidement à un lieu de mise en sécurité, compte tenu du danger qu'elles encourent en restant à proximité de l'agresseur, notamment au regard du contexte insulaire dont on a déjà parlé.

Compte tenu du faible taux d'équipement, le CESE préconise d'accroître significativement dans les Outre-mer l'offre d'hébergement et de mettre en œuvre des partenariats entre l'État, les bailleurs sociaux, les collectivités locales et les associations spécialisées dans les Outre-mer afin de fluidifier l'hébergement d'urgence et de favoriser le relogement pérenne des femmes victimes de violences et de leurs enfants. Pour sortir des violences, il faut avoir un logement. Il conviendra également de veiller à l'accessibilité de ces lieux pour les femmes en situation de handicap.

Cinquième série de mesures, toujours dans ce parcours de sortie, l'accès des femmes à l'emploi et à la formation pour une autonomie financière. Il est nécessaire d'adapter les formations aux femmes victimes de violences. La fonction publique doit être exemplaire dans ce domaine. Il s'agit de former les agents et les managers aux violences faites aux femmes. Il conviendra aussi de veiller à ce que les entreprises jouent leur rôle dans ce domaine.

Sixième série de mesures, responsabiliser les agresseurs dès les premières victimes. On ne peut pas sortir des violences si on a toujours l'agresseur sur le dos. D'un côté, il y a tout ce qui est répressif et de l'autre tout ce qui est responsabilisation. J'ai parlé des premières violences ; c'est là où c'est très important. Une évaluation et un bilan des dispositifs existants sera menée afin d'améliorer la prise en charge des agresseurs.

Dernière série de mesures, mieux prendre en charge certaines populations de femmes fragilisées, notamment par le repérage des violences qu'elles subissent. Il s'agit des femmes en situation de handicap, des femmes migrantes, des femmes sans domicile fixe, des femmes prostituées.

Le sixième dernier axe est tout ce qui concerne les moyens. La mise en œuvre de toutes ces actions nécessitent des moyens. Jusqu'à ce jour un chiffrage est impossible à faire sur les moyens réellement attribués pour les actions dans les Outre-mer. Conformément au rapport qu'il a coproduit intitulé « *Où est l'argent pour les droits des femmes ? Une sonnette d'alarme* », le CESE préconise que le budget alloué au ministère en charge des droits des femmes ne soit plus le plus petit budget de l'État et qu'il soit augmenté de manière significative. Au regard des coûts des violences dans le couple - 3,6 Mds annuels *a minima* - augmenter de manière volontariste les faibles crédits de ce ministère permettrait de déployer davantage d'actions de lutte contre les violences faites aux femmes dans les territoires ultramarins. Cette démarche conduirait à diminuer, à terme bien sûr, les dépenses consacrées à la prise en charge des victimes.

Il est également indispensable que le ministère des Outre-mer flèche une partie de ces moyens sur ce sujet et que le document de politiques transversales relatives aux Outre-mer y consacre une présentation.

En conclusion, comme vous l'avez entendu et comme vous pourrez le lire dans le projet d'avis, nos quarante préconisations sont précises et concrètes. Elles peuvent ainsi facilement faire l'objet d'une mise en œuvre rapide, d'un suivi et d'une évaluation. S'il est adopté nous allons bien sûr faire connaître cet avis à l'ensemble des ministères concernés, des collectivités territoriales concernées et des associations qui œuvrent quotidiennement dans les Outre-mer afin de faire connaître cet ensemble cohérent, ce que pourrait être une véritable politique publique efficace contre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer.

Nous voulons souligner que nos préconisations s'inscrivent pleinement dans le cinquième plan interministériel de mobilisation de lutte contre les violences faites aux femmes, publié en novembre 2016. Nous ne sommes donc pas dans l'incantation. D'ailleurs, il est à noter que ce cinquième plan cite déjà le présent avis au titre de l'amélioration nécessaire des connaissances sur le sujet dans les Outre-mer et des moyens de lutte. Il nous paraît également important de soutenir davantage les associations impliquées dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Pour conclure, permettez-moi une citation. Louise Michel, cette militante révolutionnaire française qui prît une part active à la Commune de Paris et fût pour cela déportée en Nouvelle Calédonie disait : « *Si l'égalité entre les deux sexes était reconnue, ce serait une fameuse brèche dans la bêtise humaine* ». C'est à ouvrir de plus en plus grand cette brèche que souhaite contribuer notre avis.

Nous vous proposons maintenant de visionner un clip montrant, en musique, la mobilisation en Polynésie.

(Projection d'un clip vidéo)

(Applaudissements)

DISCUSSION GENERALE

M. le Président. Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte. La parole est à Mme Biarnaix-Roche, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - Mme Biarnaix-Roche

Mme Biarnaix-Roche. Monsieur le président, chers rapporteurs, chers collègues, la CFE-CGC partage l'idée qu'il ne s'agit pas là de stigmatiser les territoires ; ce phénomène inacceptable est d'ampleur mondiale. Il commence très tôt, dès le plus jeune âge. Les violences sont interdites et punies par la loi. La justice doit être la même pour tous et toutes. Tous les acteurs doivent prendre conscience que la violence à l'égard des femmes a un coût social, sanitaire et économique élevé pour les individus et pour la société.

Outre l'évolution des mentalités qui demeure nécessaire, les collectivités territoriales disposent de compétences qui doivent être renforcées pour leur permettre d'être acteurs et actrices dans cette lutte contre les violences faites aux femmes. Mais il n'en demeure pas moins que c'est à l'État de mettre tous les moyens humains et financiers nécessaires. Il ressort également de nos travaux que les enfants sont les premières victimes dans ces violences faites aux femmes ; les parties prenantes et le pouvoir politique doivent se saisir du sujet sans plus attendre.

Le groupe CFE-CGC estime également qu'une attention particulière doit se mettre en place en entreprise pour une meilleure prise en compte des violences faites aux femmes sur le lieu de travail. Pour cela, il est nécessaire de mobiliser les organisations syndicales, les employeurs et les services de santé au travail. Le lieu de travail doit être un lieu de protection, de prévention et d'aide aux victimes. Le groupe souligne que l'absence de données statistiques régulières sur les violences ne permettra pas de suivre l'évolution de la situation et incite les pouvoirs publics à faire connaître, mais surtout à appliquer, les lois en vigueur, tout en renforçant les moyens éducatifs et la formation qui permettrait d'éliminer les causes de violences et de remédier à ses conséquences.

Le groupe CFE-CGC soutient l'ensemble des préconisations du projet d'avis. Parce que ce projet d'avis constitue un ensemble de propositions concrètes, parce que les violences doivent cesser et parce que c'est l'affaire de chaque citoyen, le groupe CFE-CGC le votera.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Chay au nom du groupe de la CGT.

CGT - Mme Chay

Mme Chay. Monsieur le président, chère Ernestine Ronai, cher Dominique Rivière, chers collègues, les violences faites aux femmes s'inscrivent dans un *continuum* de relations inégalitaires entre les filles et les garçons, nées d'un rapport de domination sociale du masculin, mais aussi des stéréotypes de genre. En France une femme meurt tous les 2,7 jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint ; toutes les sept minutes une femme est violée. Au travail comme dans la vie ces chiffres marquent l'ampleur de ce grave phénomène social devant lequel le statu quo n'est plus possible.

Le projet d'avis s'attache à sortir de l'invisibilité les situations de violences en éclairant sur les principaux traits des diversités, historiques, culturelles et institutionnelles des onze territoires ultramarins. Les violences, qu'elles soient sexuelles, économiques, physiques, psychologiques, verbales ou administratives, ont des conséquences sur la santé des victimes, les enfants et l'emploi.

Le projet d'avis, sans stigmatiser les Outre-mer, met en exergue les facteurs d'aggravation des violences tels que la précarité économique et sociale, un taux de chômage élevé, l'insularité, les addictions et une tolérance sociale de la violence supérieure à l'hexagone.

On y observe des grossesses plus précoces et plus nombreuses, ce qui pose la question de l'accès à la contraception. En Nouvelle-Calédonie, les mariages arrangés n'ont pas totalement disparu ; à Mayotte, le célibat d'une femme n'est pas toléré, les pratiques de la polygamie et de la répudiation traditionnelle restent prégnantes.

Au-delà du constat, la philosophie du projet d'avis propose de reconnaître le statut de victime à ces femmes. Ainsi, elles auront la capacité de se reconstruire comme actrices de leur vie. La violence n'est pas une fatalité. Construire une société non violente et non sexiste est possible et indispensable.

Les préconisations réalistes et ambitieuses proposent d'agir par la prévention auprès des jeunes ultramarins en déployant une éducation à l'égalité et à la sexualité.

Investir dans la formation des professionnels est également nécessaire. La CGT met l'accent sur la nécessité de faire de tous les lieux de travail des lieux de prévention, de protection et de transformation des situations notamment avec la mobilisation des fonctions publiques, qui doit être exemplaire.

Enfin, la dimension d'une politique publique ambitieuse dotée de moyens à la hauteur des besoins est rappelée : on estime le coût des violences faites aux femmes au sein du couple à 3,6 milliards/an.

L'égalité femmes/hommes ne sera pas possible et la société ne sera pas égalitaire tant que les violences faites aux femmes perdureront. Pour la CGT, organiser l'égalité ne peut se réaliser que dans un double mouvement de transformation des rapports sociaux de sexes et des rapports sociaux de classe. Le projet d'avis et ses préconisations constituent un pas vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes.

Merci aux administrateurs, aux rapporteurs, avec un clin d'œil particulier à Ernestine Ronai pour son expertise et son écoute. La CGT votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Techer, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - M. Techer

M. Techer.- Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers, à la Conférence mondiale des femmes de Pékin en 1995, l'ONU a conclu que la violence à l'égard des femmes traduit des rapports de forces historiques qui ont abouti à la domination des hommes sur les femmes et à la discrimination.

Cette domination, parfois invisible, souvent insidieuse et sournoise, transcende malheureusement les espaces et les cultures. Elle enferme des millions de femmes à travers le monde dans le rôle infériorisant qu'elles doivent subir y compris dans leur chair, car dans un tel système, le corps de la femme et sa possession sont un enjeu de pouvoir et de domination. Les violences physiques et morales sont un moyen multiforme de contrôle et de perpétuation du pouvoir masculin qui s'exprime indépendamment du contexte social, culturel ou religieux. Elle constitue une entrave à la pleine liberté des femmes et une atteinte à la dignité humaine. Elles ont un impact sur l'ensemble de la société, et plus particulièrement sur les enfants.

Pour le groupe Force ouvrière, la lutte contre les violences faites aux femmes s'inscrit pleinement dans le combat pour l'égalité entre les sexes. Il apparaît donc essentiel de combattre toutes les violences sexuelles et sexistes, qu'elles soient physiques, psychologiques ou symboliques. Dans les Outre-mer comme partout ailleurs, la tolérance sociale n'est pas acceptable.

Pour que les Outre-mer s'inscrivent dans le mouvement de l'égalité des sexes en droit et en faits, la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures est nécessaire. Les préconisations du projet d'avis, tant par leur pragmatisme que par leur volontarisme, répondent à cet objectif. Certaines nécessitent des moyens financiers, d'autres relèvent d'une réelle volonté politique d'asseoir la primauté des lois de la République sur le droit coutumier et de les faire respecter.

Combattre les violences, c'est aussi se battre pour une véritable égalité territoriale et permettre à tous les ultramarins, garçons et filles, d'avoir un accès de qualité à l'éducation, à la santé, au logement, au travail. Si les enquêtes citées dans ce projet d'avis montrent qu'un haut niveau d'instruction est le meilleur remède contre le sexisme et ses violences, l'illettrisme et l'échec scolaire restent toujours un problème majeur dans les Outre-mer. Des moyens conséquents doivent être alloués à ces territoires pour que le droit à l'éducation devienne un droit effectif et accessible à tous. De même, les violences faites aux femmes ne peuvent être efficacement combattues que si elles sont connues et reconnues.

Le groupe Force ouvrière adhère aux préconisations visant à l'amélioration de la connaissance des violences subies par les femmes dans les Outre-mer. Cette reconnaissance impérative et permanente doit être mobilisée pour alimenter les différents dispositifs de lutte et de sensibilisation contre les violences sexistes.

Pour le groupe Force ouvrière, la lutte contre les violences doit s'inscrire dans une approche transverse et globale ; cela nécessite de recenser, d'identifier, de prévenir et de sanctionner lourdement les violences faites aux femmes, d'adapter les outils juridiques et de renforcer les dispositifs de protection, de suivi et d'accompagnement ; enfin, de soutenir financièrement et juridiquement les victimes et l'action des professionnels et des associations qui leur viennent en aide.

Le groupe Force ouvrière votera ce projet d'avis, qui appelle à une prise en charge globale de la problématique des violences sexistes dans les Outre-mer. Pour finir, merci aux co-rapporteurs de cette belle présentation.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Roudil, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - Mme Roudil

Mme Roudil. Monsieur le président, madame la présidente, madame et monsieur les rapporteurs, chers collègues, un important travail d'inventaire et de mise en perspective des violences faites aux femmes avait déjà été conduit par notre assemblée en 2014 et dans cette étude, les territoires ultramarins faisaient déjà l'objet d'un *focus* qui nous a confortés dans la nécessité d'approfondir cette analyse.

Cet objectif a donc pu être atteint grâce au travail remarquable qui vient de nous être présenté. C'est un travail conjoint entre les deux délégations, la délégation à l'Outre-mer et la délégation aux droits des femmes et à l'égalité.

Les violences faites aux femmes sont un phénomène universel, d'où cette introduction. Dans les Outre-mer, elles s'inscrivent dans un contexte social, économique, culturel et géographique spécifique, nous l'avons bien vu tout à l'heure. Elles revêtent des formes multiples et touchent toutes les femmes quels que soient leur âge et leur statut social, et se manifestent aussi bien dans la vie privée - le couple et la famille - que dans la vie publique, l'école, la rue, le travail, les transports en commun.

Bien appréhender la situation des femmes en Outre-mer reste donc difficile notamment parce que les enquêtes nationales n'y sont pas systématiquement étendues, comme c'est le cas de l'enquête Virage sur les violences et les rapports sur le genre.

Ce projet d'avis appelle donc à améliorer la connaissance de ces actes de violences, notamment par la création d'observatoires territoriaux, et comme l'a très bien dit, pendant le travail préparatoire, Mme Ronai, « *l'objectivation des données permet de mieux penser le sujet* », et je trouve cela formidable. C'est une phrase exceptionnelle ! Merci, Madame, de m'avoir appris cela.

Au-delà des enquêtes statistiques, il est ainsi nécessaire, comme vous le proposez, de soutenir les travaux universitaires visant à l'amélioration de la connaissance des violences ainsi que de leur impact sur les enfants.

Un deuxième axe qui nous semble important des préconisations, c'est la formation. La formation professionnelle doit permettre d'améliorer le repérage des actes de violence - toujours pour mieux connaître et mieux agir - et la prise en charge des victimes et leur accompagnement. Il s'agit bien de créer une culture commune aux professionnels, que ce soit les personnels médicaux ou paramédicaux, les services de police et de gendarmerie ou les magistrats.

Cette culture commune passe aussi par la formation initiale concernant notamment l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les stéréotypes sexistes ou encore, l'éducation sexuelle.

La qualité du projet d'avis relève aussi de la démarche de coconstruction engagée avec de nombreux acteurs publics et associatifs des Outre-mer. C'est un point qui nous semble aussi très important. Ils relèvent ainsi de nombreuses actions entreprises dans ces territoires pour combattre les violences faites aux femmes, comme on l'a vu dans le clip qui a terminé votre présentation ; ils proposent un cadre pertinent pour renforcer des partenariats avec les acteurs locaux, indispensables pour avancer ensemble et contribuer ainsi à la dignité des femmes dans les Outre-mer.

Le groupe de la coopération - vous l'avez compris - soutient l'ensemble des préconisations dont, bien entendu - je n'en ai pas parlé - celles visant la protection des femmes et les moyens financiers nécessaires.

Nous vous remercions pour votre travail et bien sûr, nous voterons en faveur du projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Escandon, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - Mme Escandon

Mme Escandon. Monsieur le président, madame, monsieur les rapporteurs, mesdames et messieurs les conseillers, en préambule, je souhaitais préciser que je m'exprime à la place de Joëlle Prévôt-Madère, bloquée en Guyane et initialement prévue pour intervenir au titre de notre groupe.

Le sujet que nous avons à traiter aujourd'hui n'est pas éloigné des préoccupations de nos entreprises, même s'il est essentiellement traité sous l'angle des violences au sein des familles et des couples.

Nos entreprises ne peuvent ignorer ce sujet car il se traduit inévitablement par des conséquences sur le bien-être au travail et sur l'emploi.

D'autre part, si tous les milieux sociaux et culturels peuvent être touchés par ces violences, les études démontrent que, dans les Outre-mer, contrairement à la métropole, les femmes dotées d'un niveau d'éducation élevé et exerçant une profession valorisante, socialement, semblent plus épargnées.

Le milieu professionnel, tout comme le milieu éducatif, sont des lieux de sensibilisation, et donc, des leviers de changement de ces comportements. De ce fait, notre groupe estime qu'il est du devoir de tous d'agir et que l'entreprise a toute sa place dans la chaîne des relais et des structures capables de détecter ces violences et de contribuer à les endiguer.

Nous soutenons l'ensemble des préconisations du projet d'avis. Comme le proposent les rapporteurs, il est en effet indispensable de mieux appréhender le sujet et d'améliorer les statistiques afin de pouvoir le traiter. Il y a donc ici un premier axe d'action qui permettra de mieux connaitre ces violences, leurs origines, et donc, de mettre en place des actions permettant de mieux les juguler.

Il est également nécessaire d'adapter les structures et d'organiser les acteurs les mieux à même de détecter ces violences, de protéger et d'accompagner les femmes victimes. Les entreprises peuvent intégrer cette chaîne. Les services de santé au travail notamment peuvent aider les dirigeants à détecter les personnes en souffrance et à les orienter vers les bons interlocuteurs à même de les aider sans que l'entreprise n'ait à interférer dans la vie privée de ses salariés, ce qui pourrait lui être reproché.

De plus, le projet d'avis met bien en exergue les difficultés à prendre en charge ces situations dans les territoires ultramarins car la diversité des lieux et des cultures ne facilite pas leur traitement. Il y répond par des solutions adaptées.

Enfin, nous pensons, comme l'indiquent les rapporteurs, qu'il n'y a pas de fatalité aux violences faites aux femmes dans les Outre-mer ; de nombreuses pistes d'améliorations sont mises en avant dans le texte qui nous est présenté aujourd'hui. Leur mise en œuvre pourrait intervenir à bon escient via le cinquième plan interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux personnes. Il conviendra donc d'œuvrer pour que nos préconisations y figurent.

Le groupe des entreprises votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Bougrain Dubourg, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - M. Bougrain Dubourg

M. Bougrain Dubourg. Monsieur le président, madame la présidente, chers collègues, on vient de le voir, les violences faites aux femmes ne sont malheureusement pas un phénomène nouveau, mais la situation reste toujours aussi grave et les constats sont alarmants.

Selon les chiffres cités dans ce projet d'avis, il est confirmé que les violences faites aux femmes sont plus nombreuses dans les Outre-mer, ce qui était déjà souligné dans l'étude réalisée par la délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE et rapportée par Pascale Vion, en novembre 2014. Cette question fait également l'objet d'un plan interministériel de mobilisation qui en est à sa cinquième édition.

Nous soutenons avec vigueur les préconisations du présent projet d'avis, notamment sur la nécessité d'améliorer la connaissance des violences faites aux femmes dans les Outre-mer et de leur impact sur les enfants. À ce titre, l'exemple de Mayotte est particulièrement inquiétant avec la polygamie, des faits de violences concernant toutes les ethnies et enfin ces trop nombreux cas de femmes et de jeunes enfants, migrants, qui ont encore moins accès que les autres aux services d'aide.

Nous soutenons également tout particulièrement : le déploiement prioritaire des actions de formations initiales et continues - prévues dans le cinquième Plan - dans ces territoires ; le renforcement des actions de prévention, de sensibilisation et d'éducation ; la mise en place dans les services d'urgence de toutes les collectivités du dispositif des référents « femmes victimes de violences » ; l'augmentation des moyens du service public de la justice et des aides à la reconstruction psychologique des femmes victimes de violences physiques et sexuelles dans les Outre-mer.

Une autre forme d'inégalités et de violences, dans certains territoires d'Outre-mer - et déjà repérées dans l'avis présenté par Pierrette Crosemarie - sont les pollutions environnementales : le chlordécone en Martinique et en Guadeloupe et le mercure en Guyane, qui provoquent des malformations congénitales, touchent particulièrement les femmes. Un avis de suite sur ces graves problèmes sanitaires liés aux pollutions mériterait un travail conjoint de la section des affaires sociales et de la santé et de la section de l'environnement. À propos d'environnement, je signale que les femmes sont souvent en première ligne pour l'amélioration des questions environnementales.

Le groupe environnement et nature salue, enfin, le fait que ce projet d'avis souligne que les violences faites aux femmes sont une des conséquences des stéréotypes et rapports de domination, ancrés dans toutes les sociétés. La lutte contre ces violences doit donc aller de pair avec la déconstruction de ces stéréotypes partout et dès le plus jeune âge.

Notre groupe votera évidement, de même que l'ombre du zèbre n'a pas de rayure, ce projet d'avis. Pour le zèbre, je vous propose d'y réfléchir plus tard, vous verrez cela a un sens.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Junique, au nom du groupe de la Mutualité.

Mutualité - M. Junique

M. Junique. Monsieur le président, madame, monsieur les rapporteurs, madame la sénatrice, parler des violences faites aux femmes reste encore un tabou et un sujet tabou dans notre pays.

Le groupe de la mutualité se félicite de la décision du gouvernement de prolonger la précédente étude sur les violences faites aux femmes qui avait pointé leur importance dans les Outre-mer. Elle témoigne, au-delà de l'importance donnée à ce sujet, de la qualité des travaux antérieurs de notre assemblée.

L'objectif premier de ce projet d'avis est la réalisation d'un état des lieux le plus complet possible, tenant compte de la diversité des outre-mer et de leurs situations. Et si les chiffres sont supérieurs à ceux constatés dans l'hexagone, les moyens mis à la disposition des territoires sont eux - c'est un paradoxe - bien inférieurs. C'est pourquoi, nous soutenons la priorisation des moyens vers les Outre-mer et en particulier pour renforcer et développer le fonctionnement des structures de prévention et de prise en charge des victimes, comme des agresseurs.

Face à la sous-estimation des situations de violences faites aux femmes dans le meilleur des cas, à leur déni le plus souvent, et ce dans tous les pays, ce projet d'avis s'est attaché à éviter les jugements et à privilégier une approche résolument pragmatique.

Toutes ses recommandations constituent une boite à outil opérationnelle, facilement appropriable et évaluable par les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs de terrain. Le cadre proposé structure une politique cohérente pour une mise en œuvre efficace. La connaissance statistique des violences faites aux femmes et des structures, qui contribuent à lutter contre ce fléau, permet l'élaboration de solutions adaptées aux besoins.

La prévention des stéréotypes sexistes est le socle incontournable d'un décryptage des mécanismes en jeu et des leviers d'action. Si l'ensemble de la population doit être sensibilisée, les jeunes sont une cible à privilégier.

Le groupe de la mutualité soutient l'ensemble des préconisations du projet d'avis que nous voterons bien entendu et souhaite insister sur l'importance de la qualité de la prise en charge judiciaire, médicale et psychologique des victimes. Elles sont trop souvent abandonnées, livrées à elles-mêmes et en souffrance. Sans une prise en charge bienveillante, professionnelle et adaptée, elles sont prisonnières de cette situation, subissant de graves conséquences sur leur équilibre et leur santé. C'est pourquoi, la préconisation concernant la prise en charge financière du suivi psychologique est une mesure fondamentale pour la reconstruction de la victime. Au-delà de ce suivi, et conformément aux quatrième et cinquième plans interministériels, la formation de l'ensemble des professionnels doit être confortée. Je souligne que beaucoup d'acteurs du non lucratif, de l'économie sociale et solidaire sont positionnés comme étant des acteurs professionnels qui accompagnent aujourd'hui ces femmes.

La lutte contre les violences faites aux femmes en Outre-mer demande un partenariat dynamique entre les pouvoirs publics, les autorités coutumières, les structures de prise en charge. Parce que, outre les incontournables aspects financiers, c'est par une coordination de tous les acteurs que des résultats pourront être obtenus.

L'absence de prise en charge rend les femmes doublement victimes, des violences d'abord, de l'indifférence ensuite. Considérer les violences comme une fatalité, elle-même fruit de prétendues spécificités culturelles, est un renoncement inacceptable.

Les violences faites aux femmes - urgence de santé publique reconnue comme telle par l'Organisation mondiale de la santé - sont une problématique sociétale pour lesquelles ce projet d'avis avis apporte des solutions adaptées aux outre-mer. Nous le voterons.

(Applaudissements)

M. le Président.- La parole est à Mme Delair et à M. Dulin, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse :
Mme Delair et M. Dulin

M. Dulin. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, madame la rapporteurs, mesdames, messieurs, bravo et merci pour ce rapport et ce projet d'avis qui englobent toutes les causes, problématiques et enjeux liés aux violences faites aux femmes. Bravo et merci car vous avez réussi à montrer la diversité des territoires d'Outre-Mer sans rentrer dans la caricature. Bravo et merci car ce travail complète et éclaire avec pertinence les travaux engagés par le CESE en 2014 mais aussi ceux des autres institutions qui travaillent sur ce sujet.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse partage l'ensemble des constats et préconisations de cet projet d'avis et le votera.

Ernestine Ronai, vous l'avez si bien rappelé : « L*es violences faites aux femmes existent de tout temps, en tout lieu, à tous les âges de la vie et concernent toutes les sociétés et classes sociales* ». Il y a encore quelques années, certains pouvaient se cacher derrière le manque de statistiques. Plus maintenant. Même s'ils sont encore insuffisants, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Non, ce n'est pas une accumulation de cas particuliers et isolés, d'hommes violents, alcooliques, ou maladroits dans leurs interactions avec les femmes. Non, ce n'est pas réservé à une époque passée de notre histoire. Et non, cela ne concerne pas que les autres.

En tant qu'organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, nous sommes conscients que cette problématique nous touche aussi et que nous avons une responsabilité particulière.

Ce phénomène est un phénomène actuel et un phénomène global de société, de toutes les sociétés. Ce combat, car s'en est un, n'est autre qu'un combat pour les droits et la liberté : égalité effective des droits entre les femmes et hommes ; liberté de mener la vie que l'on souhaite, qu'importe les rôles sociaux que la société cherche à nous attribuer.

Mme Delair. Alors, chers conseillers, chères conseillères, devant l'ampleur du phénomène, que faisons-nous ?

En tant que citoyen et citoyenne, nous avons une part de responsabilité et nous pouvons agir : dans le choix des mots que nous utilisons pour définir des personnes et des actes, dans les idées et préjugés que nous véhiculons, consciemment ou inconsciemment, dans nos interactions sociales. À nous d'être attentifs.

En tant qu'étudiante, responsable d'organisation de jeunesse, salariée, chef d'entreprise, syndicaliste, artisan, agriculteur, responsable associatif, mutualiste, nous avons la possibilité d'observer dans nos organisations des préjugés, des comportements stéréotypés, des manques de respect et des violences. À nous d'être vigilants.

En tant que conseillers du CESE, nous avons, en plus d'un devoir d'exemplarité, la possibilité de nous exprimer publiquement sur les sujets qui sont essentiels, de nous faire entendre et de porter les préconisations que nous votons aujourd'hui. À nous, enfin, d'être acteurs, chacun à notre échelle.

Si ce n'est pas nous, qui le fera ? Dans notre entourage, dans l'espace public, les transports en commun, nos organisations : soyons attentifs, soyons vigilants, soyons acteurs. Les violences faites aux femmes dans les territoires d'Outre-Mer et partout ailleurs doivent cesser. Ensemble, faisons reculer la tolérance sociale sur les violences faites aux femmes et agissons pour les droits et les libertés de chacun et chacune.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Biaux-Altmann, au nom du groupe des Outre-mer.

Outre-mer - Mme Biaux-Altmann

Mme Biaux-Altmann. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, madame la rapporteure, chers collègues, combattre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer constitue une préoccupation mobilisatrice pour l'ensemble des territoires. C'est pourquoi les représentants de notre groupe se sentent particulièrement investis en sollicitant le concours des acteurs locaux pour nourrir ce projet d'avis avec les membres des délégations à l'Outre-mer et au droit des femmes et à l'égalité.

S'il faut sans cesse marteler que les violences à l'encontre des femmes sont un phénomène universel qui dépasse les clivages sociaux et ignorent les frontières, elles sont partout une des atteintes des plus graves et des plus permanentes aux droits humains.

Ce projet d'avis met en évidence la violence prégnante dans certains de nos territoires constituant alors un terreau propice aux violences envers les femmes en particulier dans le cadre familial et conjugal. Ce phénomène n'épargne aucune catégorie sociale, même si les spécificités géographiques, l'isolement et le confinement propre à nos territoires, les situations économiques, les addictions, les stéréotypes sexistes propres à ces sociétés Outre-mer, constituent des facteurs aggravants.

Ce projet d'avis et les préconisations formulées constituent à nos yeux un outil pour l'ensemble des acteurs publics et privés de nos territoires.

Parmi les axes prioritaires, il est particulièrement impératif, selon nous, d'améliorer les données statistiques pour mieux appréhender l'ampleur du phénomène afin d'adapter efficacement les politiques publiques en tenant compte des diversités institutionnelles, d'assurer une meilleure coordination et une coopération effective entre les différents acteurs publics et associatifs intervenant en faveur du respect des droits des femmes, d'accroître le niveau de formation des personnels et professionnels ayant vocation à prendre en charge et à orienter les victimes.

Enfin, il convient d'augmenter et d'adapter les moyens nécessaires à l'accompagnement et à la reconstruction des victimes ainsi qu'à la responsabilisation des agresseurs.

Le groupe Outre-mer remercie les rapporteurs et les deux délégations du travail accompli. Il tient à saluer le concours des acteurs d'Outre-mer et spécialement la contribution du CESE de la Nouvelle Calédonie.

Notre groupe votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Trostiansky, au nom du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiée - Mme Trostiansky

Mme Trostiansky. Merci à Dominique Rivière et Ernestine Ronai pour ce remarquable travail. Merci aux deux délégations pour ce travail d'équipe, suite à la saisine adressée par le Premier Ministre au CESE.

Je voudrais tout d'abord rappeler que les violences faites aux femmes sont une des conséquences des stéréotypes ancrés dans toutes les sociétés, assignant les femmes et les hommes à des rôles de sexe naturellement définis.

Lutter contre les violences ne peut se faire sans qu'un travail de déconstruction de ces stéréotypes soit entrepris à tous les niveaux de la société et en particulier à l'école.

Vous l'avez compris chers collègues, il faut donc rechercher la construction d'une culture de l'égalité avec des femmes et des hommes, pour des femmes et des hommes.

Le second point à partager avec vous aujourd'hui, c'est le *continuum* des violences. Il s'articule autour de la pauvreté et de l'isolement territorial qui peut exister en métropole, mais auxquels s'ajoutent des modes de vie dits « traditionnels » avec une très grande hétérogénéité des territoires, quand il s'agit des territoires d'outre-mer. Nous devons donc confirmer l'universalité de l'égalité Femmes/Hommes.

L'absence d'infrastructures juridiques, sanitaires et statistiques sont de véritables fléaux de l'invisibilité des femmes. Alors qu'elles assurent une grosse part du développement économique, elles ne sont pas dans les lieux de décision économiques leur permettant de partager ces décisions.

Dans ce contexte, je voudrais insister sur le rôle précieux des différents acteurs et actrices dans la mobilisation contre les violences faites aux femmes : État et collectivités locales, acteurs locaux des CESER, rôle pivot des délégations régionales et observatoires et particulièrement les associations, qui apportent leur soutien logistique, diffusent des informations pratiques, écoutent et aident les victimes. Je pense qu'on peut leur rendre hommage.

Je voudrais vous rappeler que nous sommes tous et toutes concernés. Les entreprises et les organisations syndicales ont toute leur place : vigilance de tous et de toutes et importantes. Les médecins ont un rôle très important ; il faut donc continuer de les former.

Pour conclure, je voudrais insister sur les moyens financiers indispensables pour éradiquer de manière drastique ces violences. Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations Unies s'exprimait sur le sujet : « *La violation des droits humains la plus honteuse se caractérise sans doute par la violence à l'égard des femmes. Elle ne connaît ni clivage géographique, culturel ou social. Tant que des actes violents continueront à être perpétrés, nous ne pourrons prétendre à des progrès pour l'égalité, le développement et la paix* ».

Chers collègues, je vous remercie de vous et de nous sentir tous concernés pour apporter tous et toutes ensemble des solutions.

Chers collègues, les violences, on en sort. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Thomiche, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalité qualifiée - M. Thomiche -

M. Thomiche. Monsieur le président, monsieur, madame les rapporteurs, chers collègues, en s'arrêtant au titre de ce projet d'avis, on ne peut s'empêcher de penser à un élément supplémentaire de stigmatisation des territoires ultramarins : économie exsangue, pauvreté, chômage, violence. Triste mais logique enchaînement, caractéristique de ces contrées éloignées et miséreuses où le soleil tanne la peau des femmes couvertes d'ecchymoses.

Encadrant le projet d'avis dans un contexte national, cette projection a été minorée à défaut d'avoir pu être évitée. Non, il ne fait pas mieux bon vivre sous les coups de son compagnon en étant à proximité des plages de sable blanc qu'en Alsace ou en banlieue parisienne. Mais, la différence est qu'en métropole, les moyens de lutte contre les violences faites aux femmes sont plus importants et surtout mieux coordonnés.

Antoine Dulin l'a rappelé tout à l'heure, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Encore que, vous l'avez souligné, le non-dit, le non-déclaré pèse d'un poids à la terrible signification.

Très justement, il est évoqué une réalité contrastée. Entre Point-à-Pitre et Wallis, l'état des lieux n'est pas le même. À la différence des territoires Polynésiens ou de la Nouvelle Calédonie, la réalité socioculturelle des Antilles s'est rapprochée, au fil du temps, de celle de l'hexagone avec, pour heureux corollaire, une amélioration de la condition féminine.

Concernant la Nouvelle Calédonie, je salue le travail de la mission qui s'y est déplacée afin de mieux appréhender son sujet. Ce déplacement s'inscrit dans la droite ligne des associations désirées entre les CESER et le CESE national avec, pour résultat, un travail concerté de qualité.

Les recommandations traduisent nos limites à tous devant l'abominable. Que faire d'autre que répéter inlassablement que le respect dû aux femmes est un absolu inconditionnel ? Que de rappeler le rôle primordial de l'éducation ? Que de demander plus de moyens financiers et humains ?

Il nous reste à souhaiter que les grands décideurs ou aspirants à la plus haute fonction de l'État finissent par nous allouer ces moyens plutôt que d'envisager la baisse des coûts et celle du nombre de fonctionnaires.

J'espère que ce projet d'avis contribuera, aussi modestement soit-il, à la diminution des coups. Je voterai en sa faveur.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Riquier-Sauvage, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - Mme Riquier-Sauvage

Mme Riquier-Sauvage. Monsieur le président, madame la présidente, madame, monsieur les rapporteurs, chers collègues, une femme décède en France tous les 2,7 jours sous les coups de son conjoint. Les violences faites aux femmes sont un fléau contre lequel il faut lutter car elles ont un coût social mais également économique dont l'ampleur est encore trop méconnue : les coûts des violences dans le couple sont estimés à 3,6 milliards d'euros annuels *a minima* en France.

Il n'y a pas de profil type de femme victime de violence : toute femme peut, un jour dans sa vie, se retrouver sous l'emprise d'un conjoint, membre de la famille, ami, collègue ou voisin violent. Les violences faites aux femmes ne doivent pas être considérées comme une affaire privée car elles sont un obstacle à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Il est difficile de rester indifférent à la lecture du projet d'avis, tant l'état des lieux dressé est glaçant. De même, la typologie détaillée des violences illustre l'ampleur du phénomène, qui touche plus durement les femmes ultramarines à cause de la plus grande précarité de leur situation et de la diversité des territoires ultramarins.

Ce qui manque également dans ce projet d'avis est le peu de données concernant chacun des territoires ultramarins : il est impossible de dresser un panorama complet des violences faites aux femmes car le chiffre est inconnu. La mise en place d'observatoire au sein de chaque territoire est donc primordial afin d'ajuster les politiques publiques.

Les professionnels de santé font partie des acteurs majeurs cités à plusieurs reprises au sein du projet d'avis car ils constituent un premier recours pour de nombreuses victimes de violences. En effet, les victimes de violences conjugales se tournent généralement vers leur médecin généraliste, avant de déposer une plainte.

Les professionnels de santé de l'Outre-mer pourraient aussi s'inspirer de l'initiative des chirurgiens-dentistes du Tarn, qui ont mis au point une formation dans le domaine de la prévention des violences faites aux femmes et aux enfants. Celle-ci devrait prochainement être rendue obligatoire pour les professionnels et les étudiants en dentaire. Espérons que cette initiative s'étende rapidement à l'ensemble des professionnels de santé de l'hexagone et d'Outre-mer.

Les nombreuses réformes en matière de lutte contre les violences ont permis une meilleure prévention, protection et répression des violences.

Le cinquième plan de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes poursuit dans cette lignée et verra ses moyens doubler par rapport au plan précédent (125 millions au lieu de 66 millions). Nous ne pouvons que nous en réjouir, car il permettra aux équipes professionnelles d'aider davantage de femmes victimes de violences en les soutenant psychologiquement, en les aidant à retrouver un emploi et un logement. C'est en retrouvant leur autonomie qu'elles sortiront de la violence pour commencer une nouvelle vie.

Face à l'ampleur du fléau dans les Outre-mer, il est également prioritaire de développer les dispositifs d'éducation, de sensibilisation et d'information.

Nous conclurons avec une remarque : les préconisations vont certes dans le bon sens mais elles sont nombreuses à entraîner une augmentation des dépenses publiques qui n'a pas été évaluée. Le projet d'avis se contente d'indiquer que ces dépenses supplémentaires devraient être compensées par la diminution des coûts engendrés directement ou indirectement par les violences faites aux femmes.

Malgré cette remarque, le groupe des professions libérales votera l'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Tranchand, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - M. Tranchand

M. Tranchand. Monsieur le président, monsieur et madame les rapporteurs, chers collègues, tout d'abord, merci pour la qualité de ce travail, la qualité de ce rapport. Une politique publique volontariste en matière de lutte contre les violences au sein du couple est celle qui s'attache à faire reculer le phénomène, mais pas seulement. Elle cherche aussi à améliorer les conditions de prise en charge des victimes et de leurs enfants, mais également à prévenir la récidive de cette forme particulière de délinquance.

Comme le rapport nous le rappelle, les Outre-mer rencontrent des difficultés plus grandes, cumulées à d'autres difficultés qui sont spécifiques, face à ce fléau qui tue chaque année, surtout des femmes, qui déstabilise des enfants et enferme les femmes dans l'isolement du foyer familial à la merci de leurs conjoints.

Le groupe de l'UNAF partage globalement les constats et les recommandations. Il aurait souhaité que le projet d'avis insiste encore davantage sur la nécessité d'une éducation à la bienveillance, à la non-violence, à la culture du droit à la différence dès le plus jeune âge, pour aboutir à terme à des rapports équilibrés et respectueux au sein des couples. Beaucoup d'entre nous avons signalé ce point important de l'éducation.

La recommandation visant à ce que tous les territoires soient dotés d'un délégué régional ou départemental aux droits des femmes et de moyens adaptés nous semble devoir être mise en œuvre rapidement. L'efficacité de la lutte contre les violences faites aux femmes passe par la coordination des différents professionnels, qu'ils dépendent du domaine social, du domaine judiciaire, médical, économique. À titre d'exemple, dans le Tarn-et-Garonne, l'observatoire départemental des violences faites aux femmes a conclu un partenariat avec l'UNAF pour disposer d'une coordinatrice dont la mission est, après évaluation de la situation de violence, de garantir à la victime la mise en cohérence de l'intervention des différents acteurs, dans le cadre d'une prise en charge globale, et dans la durée, jusqu'à un retour à l'autonomie. Ce partenariat a été rendu possible grâce à la présence d'une déléguée aux droits des femmes et à l'égalité dans notre département.

Autre point important : améliorer la connaissance, notamment statistique, des violences faites aux femmes dans les Outre-mer. À ce jour, les statistiques publiques ne permettent pas d'offrir des instruments de mesure pour le pilotage d'une stratégie nationale qui serait à décliner localement, et cela d'autant plus dans les Outre-mer.

Enfin, le groupe de l'UNAF partage les recommandations demandant à accroître les solutions de protection et d'hébergement.

Devant la difficulté d'éviction du conjoint, l'hébergement et le logement des victimes restent la seule solution de protection, de secours. Cependant, il faut reconnaître qu'en matière d'hébergement, les victimes sont bien souvent soumises à la concurrence - je suis désolé de le dire comme ça - des publics relevant des dispositifs d'insertion et de lutte contre la pauvreté. Il nous faut donc rester vigilant.

Le groupe de l'UNAF vous remercie, madame et monsieur les rapporteurs, et votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Vignau, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - Mme Vignau

Mme Vignau. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le rapport et le projet d'avis élaborés conjointement par la délégation aux droits des femmes et à l'égalité et la délégation à l'Outre-mer apportent un regard réaliste, mais aussi donnent un éclairage sur les violences faites aux femmes dans les Outre-mer. Aussi, l'UNSA salue le travail fait par ses auteurs.

Cependant, nous regrettons l'absence de référence à l'engagisme, partie de l'histoire des Outre-mer qui a aussi des conséquences sur un certain nombre de comportements sociétaux dans de nombreux Outre-mer.

Si la description de la situation et des mesures mises en œuvre est juste, force est de constater que ces violences perdurent malgré le volontarisme des pouvoirs publics quels qu'ils soient.

Les associations sont elles aussi fortement mobilisées. Cependant, les contraintes budgétaires annuelles font qu'elles se trouvent souvent dans des situations difficiles. Dès lors, il serait souhaitable qu'il soit envisagé un contrat pluriannuel comportant des objectifs, une budgétisation et des critères de suivi, afin de permettre une bonne évaluation. De même, les bailleurs sociaux doivent être à la pointe en matière de relogement, en incluant dans leurs opérations des places réservées aux personnes subissant des violences intra familiales.

Enfin, comme elle l'a si souvent, trop souvent souligné, l'UNSA constate que même en ce domaine, les données statistiques sont inégalement existantes sur les territoires. Or, ce dossier faisait partie des domaines prioritaires du Comité interministériel de l'Outre-mer qui s'est tenu après les événements de 2009 et défendu par le CESE lors du travail partenarial réalisé avec le CNIS.

Enfin, l'UNSA estime que si les violences faites aux femmes méritent largement que le CESE se penche et travaille sur ce point, il n'en reste pas moins que, plus généralement, les violences intra familiales sont toutes aussi fortes dans les Outre-mer, en particulier celles faites aux enfants.

Au-delà de ces remarques, ce projet d'avis doit permettre une plus grande prise de conscience de tous, Outre-mer et hexagone compris, sur une situation qui fait trop souvent la « Une » de la presse dans les territoires ultramarins.

Nous souhaitons qu'une large publicité leur soit donnée afin que le CESE puisse suivre ce dossier tout au long de cette mandature. Aussi, l'UNSA votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Férey, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - M. Férey

M. Férey. Monsieur le président, madame la présidente de la délégation, madame et monsieur les rapporteurs, vous avez établi un constat alarmant de la situation de trop nombreuses femmes qui, dans les Outre-mer, souffrent. L'une des premières qualités de ce projet d'avis est de mettre en avant ce problème majeur et inacceptable de la violence. Je peux vous assurer que le groupe de l'agriculture aura à cœur de diffuser et de faire connaître ce travail par ses différents réseaux.

En effet il était important - comme vous l'avez fait - de rappeler que les violences peuvent être de tous ordres et pas uniquement physiques. Les violences psychologiques, d'ailleurs souvent niées par les victimes, les conduisent à perdre leur liberté d'agir et même de penser, et les plonge dans un désarroi profond dont elles se sentent responsables.

Nous approuvons l'ensemble des préconisations qui figurent dans ce projet d'avis. Vous me permettrez de relever certaines d'entre elles ; le temps me manque pour les commenter toutes.

Les questions d'éducation notamment nous paraissent essentielles. Dès le départ les garçons et les filles doivent apprendre à vivre dans l'égalité, dans le respect des uns et des autres. C'est par là et par l'école de la République que les premiers gestes se prennent. Cette éducation se pratique à l'école mais également dans tous les autres lieux de socialisation qui peuvent être de précieux relais, ainsi que dans le cercle très restreint de la famille.

Il est nécessaire de rappeler que sur notre territoire républicain de nombreux rites existent ici ou là, des rythmes coutumiers, et que ces rites sont souvent des contraintes majeures pour les femmes. La République est une et indivisible et sur ce sujet nous souhaitons que l'accent soit mis.

Le réseau agricole lui-même s'y engage régulièrement. Dans nos structures, dans nos centres de formation, les agricultrices se sont organisées pour défendre la place des femmes dans les exploitations qu'elles soient salariés, chef d'exploitation, conjointes voire responsables ; j'ai une pensée pour Christine Lambert qui vient d'être élue administrateur de la FNSEA et qui sera éventuellement présidente dans quelques jours.

Ces réseaux agricoles jouent un rôle fondamental dans le maintien ou la création du lien social. La solidarité souvent exprimée dans notre secteur donne aussi la possibilité d'empêcher l'isolement dans lequel se retrouvent souvent les victimes de ces violences. Différente initiatives sont prises dans les départements, en Outre-mer comme en métropole, par des groupes d'agricultrices pour sensibiliser le milieu agricole rural, milieu souvent isolé, et pour faire connaître aux femmes, et particulièrement aux jeunes, leurs droits. Ces groupes constituent également des lieux d'écoute et d'échange tout à fait essentiels.

Le groupe de l'agriculture se prononcera en faveur de ce texte.

(Applaudissements)

M. le président. La parole est à M. Christian Le Lann au nom du groupe de l'Artisanat.

Artisanat - M. Le Lann

M. Le Lann. Monsieur le président, madame et monsieur les rapporteurs, chers collègues, plusieurs enquêtes attestent de l'ampleur des violences subies par les femmes en Outre-mer. La situation est d'autant plus alarmante qu'une augmentation des violences a été constatée, dans certains territoires, au cours des dix dernières années alors même qu'une grande partie des victimes ne portent pas plainte. Il est donc primordial que la politique nationale pour faire reculer ces violences et accompagner les victimes parvienne à mieux irriguer les Outre-mer en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs locaux.

Dans ces territoires, bon nombre de femmes se trouvent dans une situation de fragilité qui les expose davantage au risque de subir des violences familiales ou conjugales : faible niveau d'instruction ; dépendance économique ; grossesses précoces ; mauvais accès à la contraception. À cela peuvent s'ajouter des situations d'isolement géographique ou encore le poids de traditions tendant à une vision dévalorisée de la femme dans la société.

Le projet d'avis formule des propositions pour mieux repérer et aider les victimes mais aussi pour prévenir ces violences. Des politiques volontaristes doivent être conduites pour la prévention car c'est un levier fondamental.

Il faut en premier lieu lutter contre les stéréotypes sexistes dans toutes les sphères de la société. En effet, il est crucial de faire évoluer le regard sur les femmes et leur place dans la société et dans la famille, et par conséquent sur les violences qu'elles peuvent subir. Cela implique aussi que les femmes, elles-mêmes, ne considèrent plus les violences à leur encontre comme une fatalité et transmettent cela à leurs propres enfants.

Pour agir en ce sens il est urgent : d'éduquer à l'égalité femmes-hommes à l'école et dès le plus jeune âge ; de promouvoir une meilleure information sur la sexualité et la contraception ; de renforcer également les campagnes de sensibilisation à la lutte contre les violences.

En second lieu il est fondamental de se mobiliser pour favoriser l'autonomie des femmes par l'emploi, car, comme le souligne le projet d'avis, celles qui ont un niveau de formation élevé sont moins touchés par les violences conjugales. On sait également que l'indépendance économique facilite l'éloignement d'une relation violente. Il est donc essentiel de tout mettre en œuvre pour éviter que des jeunes filles quittent l'école de façon précoce et se retrouvent sans qualification. À défaut, il importe d'actionner tous les leviers leur permettant de se replacer dans une trajectoire d'insertion ou de réinsertion professionnelle, en s'appuyant sur les acteurs du service public de l'emploi et leurs partenaires économiques locaux.

Plus généralement, il est fondamental d'encourager les jeunes filles et les femmes à se former pour leur donner les moyens d'accéder à l'emploi. À ce titre, compte tenu du fort taux de chômage en Outre-mer, les femmes doivent être incitées à créer leur propre emploi. Dans ce cadre elles peuvent compter sur le soutien des chambres consulaires et sur leur connaissance du marché local pour obtenir un appui au montage de projets, mais aussi pour être accompagnées dans la recherche de financements tels que le microcrédit.

Bien entendu le groupe de l'artisanat votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Sauvageot, au nom du groupe des associations.

Associations - Mme Sauvageot

Mme Sauvageot. Monsieur le président, madame la présidente de délégation, madame et monsieur les rapporteurs, chers collègues, le présent projet d'avis, faisant suite aux travaux de Mme Vion en novembre 2014, élargit de manière significative le panorama des violences faites aux femmes en s'attachants aux Outre-mer.

Les travaux magistralement conduits par Mme Ronai en lien étroit avec les territoires concernés et plus particulièrement éclairés par les rencontres réalisées lors d'une courte mission en Nouvelle Calédonie ont permis aux membres de la délégation de s'approprier ces questions si douloureuses de l'existence et de l'importance de ces violences encore trop cachées en ce début du XXI siècle.

Parmi les très nombreuses recommandations détaillant point par point les différents leviers à activer, notre groupe a fait le choix de ne s'exprimer que sur quelques-unes d'entre elles.

Constatant avec vous l'insuffisance des données disponibles, nous soutenons les recommandations visant à améliorer la connaissance tant statistique qu'universitaire de ces phénomènes de violences. Ces données chiffrées sont indispensables pour accélérer les prises de conscience mais aussi pour mieux cibler les actions à engager et mesurer les évolutions que nous attendons. Des travaux universitaires ultramarins sont nécessaires pour mieux explorer la connaissance de l'impact de ces violences en particulier sur les enfants. Cette dimension, méconnue et peu analysée, mérite que l'on s'y attache.

En second lieu, nous souhaitons marquer très fortement notre attachement au choix de déployer - en parallèle au développement des stratégies de réparation ô combien urgentes - la promotion de la prévention. C'est forcément par l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes, et dès le plus jeune âge, que pourront reculer les stéréotypes sexistes, la reconnaissance d'une place pour les femmes encore peu acceptée dans certaines traditions ; mais aussi par une éducation à la sexualité pour protéger les jeunes filles contre les violences et les grossesses précoces. Sur ce point, le soutien aux associations et plus spécifiquement au planning familial doit être renforcé et doté de moyens suffisants. Ces associations en réseau avec tous les acteurs et actrices du territoire assurent un socle de missions indispensables.

Pour clore ce propos, nous soulignons l'intérêt de la recommandation 23 s'appuyant directement sur le rapport de décembre 2016 du CESE de Nouvelle Calédonie, concernant l'application systématique du droit commun au civil dans le cas de violences faites aux femmes pour que celles-ci obtiennent rapidement protection et dédommagement, ce qui n'exclut pas en parallèle les démarches coutumières, plus longues, entre les clans.

En remerciant chaleureusement les deux délégations et leurs administrations pour le travail conséquent fourni, notre groupe votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Houbairi, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - Mme Houbairi

Mme Houbairi. Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers, chère Ernestine Ronai, selon les données de la banque mondiale des Nations Unies le viol et la violence conjugale représentent un risque plus grand pour une femme âgée de 15 à 44 ans que le cancer, les accidents de la route, la guerre et le paludisme réunis. Ce bref rappel pour dire d'emblée que l'accent mis ici sur les territoires d'Outre-mer se situe bien dans le contexte d'un fléau universel.

Pour la CFDT, à l'issue de ce travail un premier constat s'impose : ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles. La qualité de ce projet d'avis et du rapport qui lui sert de support en attestent.

Par la coconstruction avec les acteurs concernés - qu'ils soient publics ou associatifs - par la visioconférence ou en se rendant sur place, nos deux délégations ont relevé un défi tant l'exercice pouvait sembler périlleux compte tenu de l'écueil de la stigmatisation que nous avons évité.

Au final les deux objectifs sont atteints : établir un état des lieux ; trouver les leviers d'action pour mettre en place les dispositifs indispensables. Les quarante recommandations présentées doivent en constituer le socle. Si les études montrent que la violence est une réalité, la volonté de changement de la société l'est tout autant. C'est aussi sur cette volonté qu'ensemble nous devrons nous appuyer pour déconstruire les stéréotypes, faire évoluer les situations et susciter des initiatives régionalement.

Les sociétés doivent en effet s'engager dans les processus d'évolution qui ne sont pas le problème du seul État. Mais le rapport montre aussi que l'État lui-même ne joue pas pleinement son rôle : postes non pourvus ; moyens inférieurs accordés à ceux en métropole, et j'en passe. Les événements actuels en Guyane montrent combien son désengagement est dangereux.

Pour conclure, et sans démagogie aucune, nous souhaitons remercier la délégation Outre-mer qui par sa mixité a corrigé l'insuffisante mixité de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité.

La CFDT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Cotton, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - Mme Cotton

Mme Cotton. Monsieur le président, chers rapporteurs, madame la présidente de délégation, mesdames messieurs des deux délégations, chers conseillers, ce projet d'avis rappelle le caractère universel du phénomène des violences faites aux femmes, leurs formes et leurs conséquences. Il rappelle aussi la diversité historique, culturelle et institutionnelle des territoires ultramarins. Ces violences s'inscrivent dans un *continuum* de relations inégalitaires entre filles et garçons, nées d'un rapport social de domination. Mais il met surtout en lumière que le cinquième plan interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes violences faites aux femmes n'a encore que trop peu d'impacts positifs sur ces territoires.

Dans le projet d'avis, les freins explicatifs et aggravants sont bien identifiés : la précarité sociale, les statuts sociaux des femmes, l'insularité et l'éloignement, les stéréotypes sexistes et sexuels et les difficultés de prise en charge des victimes, en particulier liées à l'insuffisance de la formation des professionnels.

Le projet d'avis décrypte la stratégie de l'agresseur, les graves conséquences sur la santé des femmes, sur leur emploi et aussi sur l'impact des violences sur les enfants.

Si les données chiffrées sont connues et vérifiables en métropole, elles sont beaucoup plus aléatoires dans les territoires ultramarins et le groupe de la CFTC appuie fortement toutes les recommandations obligeant à fournir des données statistiques afin de mieux ajuster les politiques publiques en matière de soins, d'éducation et de prévention.

Trois milliards six cents millions d'euros annuels, c'est le coût exorbitant que supporte notre pays concernant les violences au sein du couple. Et ce coût ne comprend même pas la prévention ! Le groupe CFTC est d'accord avec toutes les recommandations de ce projet d'avis sur la prévention.

Les stéréotypes sexistes induisent une vision inégalitaire des relations femmes/hommes ; ils prennent des traits particuliers dans les Outre-mer, en lien avec les cultures, les traditions et les histoires locales. Dans ce projet d'avis, nous retrouvons plusieurs recommandations permettant un travail de déconstruction de ces stéréotypes sexistes. Ce travail doit être entrepris à tous les niveaux de la société, en particulier à l'école, et la CFTC ne peut que souscrire à ces recommandations.

Comme il est demandé dans ce projet d'avis, l'État, les collectivités locales, les associations, les délégations aux droits des femmes, les chargés de missions départementales doivent être renforcés. Les budgets alloués sont insuffisants. Il est quasiment impossible d'insérer dans l'emploi une femme victime de violence ou de lui obtenir un logement social pérenne.

Le groupe CFTC soutient toutes les recommandations permettant d'orienter les victimes et de les mettre à l'abri.

Terminons par une partie de citation de Kofi Annan, publiée dans ce projet d'avis : « *Tant que des actes violents continueront à être perpétrés, nous ne pourrons prétendre à des progrès pour l'égalité, le développement et la paix* ».

Le groupe CFTC remercie la délégation aux droits des femmes, la délégation à l'Outre-mer, les rapporteurs qui, à travers ce projet d'avis, ont su sortir de l'ombre toutes ces femmes victimes de violences.

La CFTC votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. Mes chers collègues, l'ensemble des groupes inscrits s'étant exprimé et constatant qu'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je déclare close la discussion générale.

VOTE SUR LE PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes chers collègues, je vous informe qu'aucun amendement n'a été déposé sur le projet d'avis présenté par Mme Ronai et M. Rivière, rapporteurs.

En conséquence, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble du texte.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 160
- Ont voté pour : 159
- S'est abstenu : 1.

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements)

M. le Président. Je salue les rapporteurs pour l'excellent travail accompli. C'est cette qualité qui a permis ce vote, j'en suis persuadé, et je remercie les deux délégations qui ont su travailler ensemble pour produire une étude qui a été transformée en projet d'avis, sur saisine gouvernementale.

Je donne la parole à Pascale Vion, présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité.

Mme Vion. Merci beaucoup, monsieur le président. Je vais prendre la parole pour moi dans un deuxième temps, mais aussi, dans un premier temps, pour M. Antoinette, président de la délégation à l'Outre-mer. Il y a quelques difficultés en Guyane, c'est pourquoi il n'est pas là aujourd'hui.

En revanche, il m'a transmis un texte et m'a demandé de le lire :

« *Monsieur le président, chers collègues, par la voix de la présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, je tenais à vous adresser un message, malgré mon absence pour des raisons indépendantes de ma volonté, puisque, comme vous le savez, la situation en Guyane ne me permet pas d'être avec vous aujourd'hui.*

En effet, une crise économique et sociale sévère, ajoutée au phénomène d'insécurité, ont plongé la Guyane dans un blocage sans précédent dans son histoire. D'ailleurs, le présent avis met parfaitement en lumière la fragilité de nos économies.

Néanmoins, je voulais remercier le président Bernasconi ainsi que les membres du Bureau d'avoir permis à nos deux formations de travail d'évoluer dans cette configuration inédite pour répondre à cette saisine gouvernementale.

Vous avez également autorisé le déroulement d'une mission en Nouvelle-Calédonie pour constater au plus près du terrain les réalités multiples du phénomène des violences faites aux femmes. Évidemment, il a fallu lever toutes les réticences quant à son utilité, mais ce déplacement a été riche d'enseignements.

Le vote d'un avis est d'abord l'aboutissement de l'engagement des rapporteurs. En l'espèce, nous avions deux personnalités, Dominique Rivière, l'exigeant et fin connaisseur de nos territoires, et Ernestine Ronai, l'experte en la matière et la combattante des droits des femmes.

Mais, finalement, les rapporteurs ne sont que les serviteurs des membres des sections et délégations qui, par leur perspicacité, leurs débats contradictoires et leur détermination, façonnent un avis. C'est pourquoi, je tiens sincèrement à saluer l'implication des membres de nos deux délégations qui, au fil de nos réunions, ont appréhendé les spécificités de nos Outre-mer et ont constaté les efforts à engager afin d'éradiquer toutes les formes de violence envers les femmes.

Je voudrais également saluer les contributions précieuses des différents CESR et CESE de nos territoires qui ont produit avec nous ; cette collaboration va d'ailleurs dans l'esprit de notre mandature.

Permettez-moi aussi de remercier les membres du groupe de l'Outre-mer qui ont animé dans leur territoire des réunions ; mais, après ce vote, il nous appartient, chacun, chacune, sur notre territoire, de faire que nos préoccupations trouvent une traduction concrète.

Enfin, je tiens à remercier l'administratrice et l'administrateur de nos deux délégations pour leur professionnalisme et leur patience. Ils sont vraiment à saluer.

Je ne peux être complet si je n'ai un mot pour ma collègue, Pascale Vion, présidente courageuse, mais surtout déterminée, qui a déployé une telle énergie pour que nous arrivions à mettre en lumière ces réalités dans l'ensemble de nos territoires ultramarins. Je vous en remercie. À très bientôt ».

Merci à vous, Monsieur Antoinette !

(Applaudissements)

En complément, je ne vais pas être trop longue parce que M. Antoinette a parlé de beaucoup de choses. Je partage bien évidemment ces remerciements à nos collègues et aux deux administrations de nos délégations et à nos deux rapporteurs. Cela a été souligné : nous avons pu profiter de l'expérience, de la connaissance d'Ernestine Ronai ; cela nous a vraiment été très précieux.

Je reviens sur cette question de transversalité. Dans ce travail, nous avons vraiment montré ce qu'était la transversalité, et d'abord entre deux mandatures, finalement, puisque c'est un travail que nous avons commencé au cours de la mandature précédente. Nous avions fait alors quelques recommandations pour la suite, notamment pour les violences faites dans les territoires d'Outre-mer qui ont été entendus par le Gouvernement. C'est une très bonne chose.

Transversalité aussi puisque c'était une saisine de deux ministères. Là aussi, c'est à relever ; enfin, transversalité avec les CESER - notamment le Conseil économique, social et environnemental de Nouvelle-Calédonie - et les CESC, en particulier celui de la Polynésie.

Ce travail de deux délégations est quand même, pour l'instant en tout cas, une première et j'espère qu'il y en aura d'autres. Il a nécessité de notre part, à toutes et tous, une organisation ; nous avions un certain nombre de contraintes, mais cela a permis un vrai travail partenarial entre nos deux délégations.

Cela s'est fait véritablement dans la fluidité ; nous avons pu partager les connaissances communes ; ainsi, avec les Outre-mer, et là, vraiment, nos représentantes et représentants nous ont expliqué clairement ce qui se passait sur chacun de ces territoires. Cela a aussi été extrêmement précieux pour la compréhension des enjeux, et des Outre-mer, et des enjeux des droits des femmes, et notamment des cas des violences faites aux femmes.

Cela a vraiment été un grand plaisir de travailler, toutes et tous ensemble. Nous avons fait un avis, certes, au regard de certaines missions, avec beaucoup de recommandations, mais en même temps, nous ne pouvions pas faire moins puisqu'il était nécessaire, et c'était l'objectif de cet avis, d'être véritablement une boîte à outils pour apporter un certain nombre d'éléments et d'indicateurs pratico-pratiques pour qu'ils puissent être mis rapidement en application.

En tout cas, je suis très contente ; je remercie vraiment tout le monde, mes collègues, nos rapporteurs, nos administrations, donc nos deux administrateurs et nos deux secrétaires, ainsi que Solène.

Je suis vraiment très encouragée par vos différentes déclarations, pour voir l'implication que vous avez sur ce sujet, qui est un vrai fléau et votre envie à les déployer dans vos propres organisations et sur vos propres territoires.

Merci à toutes et tous.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci. Je souscris à ces compliments et remerciements, ainsi que Philippe-Edmond Mariette, qui n'a pas pu se joindre à nous.

Les prochaines séances plénières auront lieu :

- mardi 11 avril à 14 heures 30, avec l'examen du projet d'avis sur *La qualité de l'habitat, conditions environnementales du bien-être et du vivre ensemble*, présenté par Dominique Allaume-Bobe, rapporteure, au nom de la section de l'environnement, présidée par Anne-Marie Ducroux ;
- mercredi 12 avril à 14 heures 30, avec l'examen du projet sur *La politique européenne de transport maritime au regard des enjeux de développement durable et des engagements climat*, présenté par Jacques Beall, rapporteur, au nom de la section des affaires européennes et internationales, présidée par Jean-Marie Cambacérès.

La séance est levée.

* * * * *

La séance est levée à 15 heures 25.

Prochaine séance, mardi 11 avril 2017 à 14 heures 30.